

## ANNEXES

Arrêté préfectoral n° 96-0140 du 24 janvier 1996 prescrivant l'établissement du PPRI

Arrêté préfectoral n° 2012240-0024 du 11 octobre 2012 complétant l'arrêté préfectoral n°96-0140

Décision du Président du Tribunal Administratif de Montpellier du 28 août 2013 désignant le commissaire enquêteur

Arrêté préfectoral n° 2013260-0005 du 16 septembre 2013 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique.

Extrait du journal l'Indépendant édition du jeudi 26 septembre 2013

Extrait du journal la Midi-Libre édition du jeudi 26 septembre 2013

Extrait du journal l'Indépendant édition du jeudi 17 octobre 2013

Extrait du journal le Midi-Libre édition du jeudi 17 octobre 2013

Avis d'Enquête Publique

Certificat d'affichage de Monsieur le Maire de CARCASSONNE

Procès-verbal de synthèse des observations

PREFECTURE DE L'AUDE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 96-0140

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles  
sur la commune de CARCASSONNE

Le PREFET de l'AUDE

CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU le décret du 2 décembre 1949 portant approbation des plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude dans la partie comprise entre le pont du chemin de fer dans la commune de POMAS et la mer,

VU le décret n° 85-1089 du 9 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les limites des zones inondables de la rivière d'Aude dans la traversée de la commune de CARCASSONNE, de préciser l'intensité des risques dans les secteurs exposés et de définir en conséquence des prescriptions et mesures préventives pour l'occupation du sol,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit sur la commune de CARCASSONNE.

ARTICLE 2

Le périmètre mis à l'étude est le territoire de la commune. Les risques pris en compte sont ceux liés aux inondations par débordement de la rivière d'Aude.

**ARTICLE 3**

La direction départementale de l'équipement de l'Aude est chargée d'élaborer et d'instruire le projet de plan.

**ARTICLE 4**

Le plan de prévention des risques se substituera aux plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude susvisés, dans la partie intéressant la commune de CARCASSONNE

**ARTICLE 5**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de CARCASSONNE et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Pour ampliation :  
L'Attaché, Chef de Bureau,

  
René VAYSSÉLIER

Fait à CARCASSONNE, le 24 JAN. 1996

Le préfet,

Dominique DELUON



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE L'AUDE**

**Arrêté Préfectoral n° 2012240-0024 complétant l'arrêté préfectoral n°96-0140  
prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles  
sur la commune de Carcassonne**

**LE PREFET DE L'AUDE**  
Chevalier de la légion d'honneur,

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement

**VU** le code de l'environnement dont notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10 relatifs aux plans de prévention des risques naturels

**VU** le décret du 2 décembre 1949 portant approbation des plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude dans la partie comprise entre le pont du chemin de fer dans la commune de Pomas et la mer

**VU** l'arrêté préfectoral n°96-0140 du 24 janvier 1996 portant prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Carcassonne

**Considérant** qu'il est nécessaire d'informer la population et plus particulièrement les propriétaires fonciers et les pétitionnaires de l'espace sur les risques d'inondation

**Considérant** la nécessité de délimiter et réglementer les zones directement exposées aux risques afin de veiller à ne pas en accroître la vulnérabilité

**Considérant** la nécessité de délimiter et réglementer les zones destinées à préserver le champ d'écoulement et d'expansion des crues et de ne pas accroître l'exposition aux risques

**Considérant** la nécessité d'actualiser et de compléter les limites des zones inondables de la rivière Aude, de prendre en compte ses affluents ainsi que d'intégrer l'atlas des zones inondables réalisé par la DREAL L-R en 2010

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le complément au Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) liés aux crues du fleuve Aude sur la commune de Carcassonne est prescrit

Le périmètre d'étude concerne l'ensemble du territoire de la commune soumis aux débordements du fleuve Aude et de ses affluents.

La nature du risque pris en compte est le risque d'inondation.

**ARTICLE 2 :**

La concertation liée à l'élaboration de ce document se déroulera selon les modalités suivantes :

- réunions d'information et de travail avec les élus communaux,
- Exposition - Permanences - Réunion publique seront organisées, les projets de documents du PPRi (cartes d'aléas, d'enjeux, de zonage et règlement) seront présentés. Le public pourra également exprimer ses observations par courrier électronique, en parallèle, ces mêmes documents seront mis en ligne sur le site des services de l'État ([www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr) // rubrique PPRN).

**ARTICLE 3 :**

La direction départementale des territoires et de la mer est chargée de l'instruction du dossier.

**ARTICLE 4 :**

Personnes et organismes associés :

Sont associés à l'élaboration du PPR inondation (PPRI) :

Monsieur le Maire de la commune de Carcassonne  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aude  
Monsieur le Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon  
Madame le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon  
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude  
Monsieur le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière

Le projet avant enquête publique est soumis aux personnes et organismes associés. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la saisine, leur avis est réputé favorable.

**ARTICLE 5 :**

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Maire de la commune de Carcassonne  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aude  
Monsieur le Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon  
Madame le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude  
Monsieur le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière  
Monsieur le Directeur Général de la Prévention des Risques du Ministère en charge de  
l'écologie et du développement durable

**ARTICLE 6 :**

Une copie du présent arrêté sera affichée pendant un mois à la mairie de Carcassonne ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais, mention en sera faite en caractères apparents dans un journal d'annonces légales.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public dans les locaux :  
de la mairie de Carcassonne  
au siège de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais  
à la Préfecture de l'Aude,  
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – 105bd Barbès à Carcassonne

**ARTICLE 9 :**

Le PPRi se substituera aux plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude susvisés, dans la partie intéressant la commune de Carcassonne.

**ARTICLE 10 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Maire de la commune de Carcassonne, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CARCASSONNE, le 11 OCT 2012

Le Préfet



Eric FREYSSELINARD

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

28/08/2013

N° E13000239 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

VU enregistrée le 27 août 2013, la lettre par laquelle le Préfet de l'Aude – Direction départementale des territoires et de la mer - demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à l'élaboration du plan de prévention du risque inondation de la commune de Carcassonne ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants, L 562-3 et R 123-1 et suivants ;

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 modifié par le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005, notamment son article 7 ;

Vu la décision en date du 3 juillet 2013 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Mme Elise DABOUIS, conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Claude FILANDRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2**: Monsieur Georges MARTZEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Préfet de l'Aude – Direction départementale des territoires et de la mer – Service prévention des risques et de la sécurité routière – 105 boulevard Barbès – 11838 CARCASSONNE CEDEX 9, versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

.../...


ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le maître d'ouvrage en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 6 : La présente décision sera notifiée au Préfet de l'Aude – Direction départementale des territoires et de la mer, à Monsieur Jean-Claude FILANDRE, à Monsieur Georges MARTZEL et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Montpellier, le 28 août 2013.

Le Conseiller,



Elise DABOUIS





Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE L'AUDE**

**Arrêté n° 2013260-0005 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au dossier de plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne**

LE PREFET DE L'AUDE  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-9 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-6 à R123-23 relatifs à l'enquête publique

**VU** le code de l'urbanisme

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

**VU** le décret n°2001-2018 du 19 novembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement

**VU** l'arrêté préfectoral n°96-0140 en date du 24 janvier 1996 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012240-0024 en date du 11 octobre 2012 complétant l'arrêté préfectoral n°96-0140 en date du 24 janvier 1996 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne

**VU** la décision de Mme le Président du Tribunal administratif de Montpellier n° E13000239/34 du 28 août 2013 désignant en ses articles 1 et 2 Monsieur Jean-claude FILANDRE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Georges MARTZEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour l'enquête publique désignée ci-dessus

**VU** le rapport portant bilan de la concertation du DDTM de l'Aude en date du 1<sup>er</sup> août 2013

**VU** le dossier présenté dûment constitué conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement

**VU** les avis des personnes et organismes associés demandés à partir du 21 mai 2013

**VU** l'avis favorable avec observations du conseil municipal en date du 8 juillet 2013

**CONSIDERANT** que les informations détenues à ce jour permettent d'analyser le risque d'inondation et qu'il convient à ce titre de délimiter les zones à risques correspondantes et de mettre en place les mesures préventives qui s'imposent

**CONSIDERANT** que ce projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Carcassonne doit être soumis à une enquête publique conformément aux dispositions des articles L 562-1 à L 562-9, R 123-6 à R 123-24 du code de l'environnement

**sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique du projet de PPRi sur le territoire de la commune de Carcassonne

**Du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus**

pour une durée de 33 jours

Mairie de Carcassonne  
32, rue Aimé Ramond  
11835 CARCASSONNE CEDEX 9

### **ARTICLE 2 :**

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Claude FILANDRE, ingénieur TPE, retraité.

### **ARTICLE 3 :**

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Georges MARTZEL, retraité de la fonction publique territoriale.

### **ARTICLE 4 :**

Les pièces du projet (note de présentation, résumé non technique, dossier cartographique, règlement, bilan de la concertation, avis des personnes publiques associées notamment), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Carcassonne, du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus pour une durée de 33 jours consécutifs, aux heures et jours d'ouvertures habituels des bureaux soit : du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00- le vendredi : de 08h00 à 12h30, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, pendant la durée et avant la date de clôture de l'enquête, domicilié à la mairie de Carcassonne.

Les documents seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/actualites-r482.htm> Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du service Prévention des risques de la DDTM de l'Aude : [ddtm-sprisir@auode.gouv.fr](mailto:ddtm-sprisir@auode.gouv.fr) qui les transmettra dans les meilleurs délais au commissaire enquêteur. Un exemplaire de ces documents sera également agrafé dans le meilleur délai au registre d'enquête.

Le maire de la commune procédera à l'ouverture en première page du registre d'enquête.

La direction départementale des territoires et de la mer est responsable du projet et, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Carcassonne :

Lieux	Date et horaires des permanences du commissaire enquêteur
Mairie de Carcassonne	Mercredi 16 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Carcassonne	Mercredi 30 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Carcassonne	Mercredi 6 novembre de 9h à 12h
Mairie de Carcassonne	Vendredi 15 novembre de 9h à 12h

**ARTICLE 5 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairie de Carcassonne et dans les lieux habituellement réservés à cet effet et de manière visible depuis la rue, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cet affichage devra être exécuté avant le 30 septembre et sera justifié par un certificat du maire qui sera annexé au dossier à la fin de l'enquête.

**ARTICLE 6:**

L'avis visé à l'article 5 sera également publié, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête soit avant le 30 septembre 2013, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux d'annonces légales diffusés dans tout le département soit avant le 21 octobre 2013. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude: <http://www.aude.gouv.fr/actualites-r482.html>

**ARTICLE 7:**

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément au décret n° 2013-4 du 2 janvier 2013- art 2 qui modifie le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation des certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement .

**ARTICLE 8:**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

En vertu de l'article R 562-8 du code de l'environnement, le maire de la commune de Carcassonne sera entendu par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter, notamment le maître d'ouvrage s'il le demande.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire son mémoire en réponse, soit avant le 6 décembre 2013.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis sur le projet.

Il adressera dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le préfet de l'Aude (Direction Départementale des territoires et de la mer - 105 boulevard Barbès - CS 40001 - 11838 CARCASSONNE CEDEX - Service Prévention des Risques et Sécurité Routière).

**ARTICLE 9:**

Copies du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions, seront déposées en mairie de Carcassonne et à la Direction Départementale des territoires et de la mer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, ainsi que consultables sur le site des services de l'État dans l'Aude: [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr).

**ARTICLE 10 :**

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant au Préfet de l'Aude dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**ARTICLE 11:**

A l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté, le plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne, éventuellement modifié, pourra être approuvé par arrêté du préfet de l'Aude.

**ARTICLE 12:**

L'indemnisation du commissaire enquêteur sera à la charge de l'État.

**ARTICLE 13:**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Au maire de la commune de Carcassonne  
Monsieur le Directeur de la DREAL  
Madame la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier  
Monsieur le commissaire enquêteur  
Monsieur le commissaire enquêteur suppléant  
Monsieur le directeur de la DDTM de l'Aude  
Monsieur le directeur de la DGPR

**ARTICLE 14 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le maire de Carcassonne, le directeur départemental des territoires et de la mer, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CARCASSONNE, le 16 SEP. 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture



Thibault FIRCHOW

sur ses idées, un projet, un avenir...  
 Maria, 45 ans, divorcée, célibataire, cherche un homme pour l'aider à réaliser son projet de vie. Elle aime voyager, cuisiner, Madama...  
 Envoyez votre réponse à: [maria@fidelio.com](mailto:maria@fidelio.com)

blessé par la vie, attend l'affection d'un  
 compagnon tendre, sensible. Elle goûte-  
 rait son petit logement pour aller vivre  
 chez vous si affinités. Téléphonez vite  
 pour le rencontrer rapidement.

à l'école. Ses loisirs : musique, bro-  
 canie, petits voyages. Vous êtes l'homme  
 sérieux, honnête, fidèle qu'elle attend,  
 appelez pour la rencontrer et partager de  
 tendres moments de complicité.

Maria - Harbinger du Bois - 11120 Ginestas  
 Tel 04 68 32 08 10 - www.fidelio-narbonne.fr

indiquez toujours  
 clairement  
 sur votre annonce  
 le prix du bien  
 que vous vendez

## AFFAIRES

### Contacts - Rencontres

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

**Fidelo**  
 C'est du sérieux!  
 Tel 04 68 32 08 10  
 www.fidelio-narbonne.fr

Jeune septuagénaire élégante, ca-  
 cheuse sans charges, désire rencon-  
 trer gentil M. 60/70A pr poursuivre  
 un long chemin. (Rigolos s'abstenir).  
 Ecrire à MIEI MEDIA, 2 bd des Py-  
 rénées, CS 20001, 66007 PERPI-  
 GNAN Cedex. Avec réf 772078

Monsieur 65 ans, rencontrerait  
 Dame pour relation durable. 50km  
 de Narbonne. Tel 06.42.17.46.10

Dame retraitée ayant une bonne  
 éducation, aimant sorties, restaura-  
 nts, voyages... recherche pour  
 relation sérieuse, Monsieur même  
 profit pour partager les bons mo-  
 ments. Ecrire à MIEI Media, 2 bd des  
 Pyrénées. CS 20001, 66007 Perpi-  
 gnan cedex

Homme 49ans, divorcé, mince, al-  
 lure jeune, charmant, souh. rencon-  
 trer Dame 35/55ans pour sorties et  
 + si affinités. Pas sérieux s'abstenir.  
 06.32.24.13.78

### Messages

VICTOR SANCHEZ, volontaire eu-  
 ropéen à la MJC NARBONNE, in-  
 forme que la vidéo du FLASHMCOB  
 promises à la Mercredi 4 Sept 2013  
 Place de l'Hotel de ville NARBONNE  
 est diffusé sur YouTube. Note class  
 Flashmco 2013 narbonne victor san-  
 chez

### Recherche

Recherche homme sérieux et  
 responsable. S'abstenir si pas  
 sérieux. Ecrire à MIEI Media, 2 bd des  
 Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpi-  
 gnan Cedex

Recherche femme sérieuse et  
 responsable. S'abstenir si pas  
 sérieux. Ecrire à MIEI Media, 2 bd des  
 Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpi-  
 gnan Cedex

Recherche homme sérieux et  
 responsable. S'abstenir si pas  
 sérieux. Ecrire à MIEI Media, 2 bd des  
 Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpi-  
 gnan Cedex

Recherche femme sérieuse et  
 responsable. S'abstenir si pas  
 sérieux. Ecrire à MIEI Media, 2 bd des  
 Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpi-  
 gnan Cedex

Pelle Italienne lors fois et MAR-  
 DORNE, "VALENTINA" très oc-  
 quise ave forte poitrine pr un mo-  
 ment de détente. Vs n'allez pas être  
 déçu. Tel 07.62.05.15.95  
 0751797229

NARBONNE - Nouvelle "ANNA"  
 Belle blonde, poitrine généreuse  
 pour une détente de qualité, je me  
 déplace uniquement sur RDV. Tel.  
 06.81.77.54.42 (051581690)

NARBONNE "EVA" jeune belle  
 brune, poitrine généreuse vous re-  
 çoit sur RDV. Changement  
 d'adresse. Tel 06.58.79.64.52  
 (051604088)

"BIELINDA" vous propose un mo-  
 ment de détente et de douceur,  
 prestation de qualité garantie. H/F/  
 66007 - Prox. Bâtilers Ouest ou Est.  
 06 01 67 14 137

L'institut KRISTALYDE à NAR-  
 BONNE pour un modelage doux et  
 sensuel. Femme, Homme, couple.  
 Du lundi au samedi. 06.27.54.87.47  
 (052019500)

## ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habileté à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aude  
**MidiMedia Publicité**  
 Tél. **04.67.07.69.52** - Fax : **04.67.07.69.39**  
 34438 Saint-Jean-de-Védas cedex

## ANNONCES LEGALES

**Liberté - Égalité - Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PRÉFET DE L'AUDE**

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREMIER AVIS

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral  
 N° 2013260-0005 en date du 16 septembre 2013, une enquête  
 publique concernant le Plan de Prévention des Risques naturels et  
 technologiques sur la commune de Carcassonne se déroulera du  
 14 octobre 2013 jusqu'à 15 novembre 2013 inclus pour une durée de  
 45 jours.  
 À cet effet, M. Jean-Clément Filandre, ingénieur des TPE, sera  
 désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Georges  
 Leclercq, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné  
 en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par M. le Préfet  
 du tribunal administratif de Montpellier.  
 Le dossier sera soumis à l'examen du public à la mairie de  
 Carcassonne afin que chacun puisse en prendre connaissance aux  
 heures et jours d'ouverture des bureaux soit du lundi au jeudi de  
 9 heures à 12 h 30 et de 15 h 30 à 18 heures, le vendredi de  
 9 heures à 12 h 30 et consigner éventuellement ses observations sur  
 le registre de plaintes ou les adresser par écrit à la mairie à l'attention  
 du commissaire-enquêteur, pendant toute la durée et avant la date  
 de clôture de l'enquête. L'enquête publique s'achèvera le 15 novem-  
 bre 2013.

Les documents seront également consultables, durant toute la  
 durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'État dans  
 l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/>  
 Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du  
 service prévention des risques qui les transmettra au commissaire-  
 enquêteur : [ddtm-spris@audef.gouv.fr](mailto:ddtm-spris@audef.gouv.fr)

La direction Départementale des Territoires et de la Mer est respon-  
 sable du projet et à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informa-  
 tions peuvent être demandées.  
 Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en  
 mairie aux lieux, jours et heures suivants :

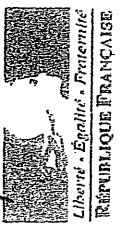
- Mairie de Carcassonne : le mercredi 16 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Carcassonne : le mercredi 30 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Carcassonne : le mercredi 6 novembre, de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Carcassonne : le vendredi 15 novembre, de 9 heures à 12 heures.

Copies du rapport du commissaire-enquêteur et des conclusions  
 motivées qu'il émettra à l'issue de l'enquête seront déposées à la  
 mairie de Carcassonne et à la Direction Départementale des  
 Territoires et de la Mer pour y être tenues à la disposition du public  
 pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.  
 À l'issue de la procédure d'enquête, le Plan de Prévention des  
 Risques d'Inondation sur la commune de Carcassonne, éventuelle-  
 ment modifié, sera approuvé par arrêté du préfet de l'Aude.

MidiLibre  
 Jeudi 26 septembre  
 45

Dans l'annuaire paru le 22 septembre 2013 (réf. 778397), il fallait lire « pendant trente jours consécutifs... » et non « trente-six jours... ».

*l'indépendant*  
26 septembre 2013



PRÉFET DE L'AUDE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREMIER AVIS**

Le public est avisé qu'en application de l'article préfectoral n° 2033260-0005 en date du 16 septembre 2013, une enquête publique sera ouverte par le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRNP) sur la commune de Carcassonne se déroulera du 26 septembre 2013 jusqu'à 15 novembre 2013 inclus pour une durée de 33 jours.

A cet effet, M. Jean-Claude Filandre, ingénieur des TPE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Georges Martel, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par M. le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Un dossier sera soumis à l'examen du public à la mairie de Carcassonne afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux heures et jours d'ouverture des bureaux soit du lundi au jeudi de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, le vendredi de 8 heures à 12 h 30 et le samedi éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, pendant toute la durée et avant la date de clôture de l'enquête. L'enquête publique s'achèvera le 15 novembre 2013.

Les documents seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>

Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du service prévention des risques qui sera transmise au commissaire-enquêteur : [cdm-sprits@aude.gouv.fr](mailto:cdm-sprits@aude.gouv.fr)

La direction Départementale des Territoires et de la Mer est responsable du projet et a ce titre, l'autorité supérieure de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Carcassonne : le mercredi 16 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Carcassonne : le mercredi 30 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Carcassonne : le vendredi 6 novembre, de 8 heures à 12 heures.
- Mairie de Carcassonne : le vendredi 15 novembre, de 9 heures à 12 heures.

Copies du rapport du commissaire-enquêteur et des conclusions motivées qu'il émettra à l'issue de l'enquête seront déposées à la mairie de Carcassonne et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de la procédure d'enquête, le Plan de Prévention des Risques d'inondation sur la commune de Carcassonne, éventuelle-

Mairie de Carcassonne	1	Mercredi	16 octobre	De 14 h 30 à 17 h 30
Mairie de Carcassonne	1	Mercredi	30 octobre	De 14 h 30 à 17 h 30
Mairie de Carcassonne	1	Vendredi	6 novembre	De 8 heures à 12 heures
Mairie de Carcassonne	1	Vendredi	15 novembre	De 9 h 30 à 12 h 30

**Commune de Montbrun-des-Corbères**

Lieu	Nombre de commissaires-enquêteurs	Date	Horaires
Mairie de Montbrun-des-Corbères	1	Mardi 22 octobre	De 8 heures à 12 heures
Mairie de Montbrun-des-Corbères	1	Jeudi 14 novembre	De 9 h 30 à 12 h 30

Les documents seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr/actualites-482.html>

Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du service Prévention des risques de la DDTM de l'Aude :

[cdm-sprits@aude.gouv.fr](mailto:cdm-sprits@aude.gouv.fr) ou les transmettre dans les meilleurs délais à la commission d'enquête.

Copies du rapport de la commission d'enquête et des conclusions motivées qu'elle émettra à l'issue de chacune de ces enquêtes seront déposées dans toutes les mairies sur le territoire desquelles se sera déroulée l'enquête et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour y être tenue à la disposition du public.

**Consultation des marchés publics**

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuite

pour être alerté des opportunités de marchés publics.

pour plus d'informations, contactez-nous au 02 38 53 10 10

ou sur notre site Internet : [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)

ou par email : [cdm-sprits@aude.gouv.fr](mailto:cdm-sprits@aude.gouv.fr)

ou par fax : 02 38 53 10 11

ou par courrier : 1 rue de la République, 11100 Carcassonne

ou par téléphone : 02 38 53 10 10



Indépendant - Annonces légales

26/9/13

reçu de...  
dématerialisation  
des procédures formalisées.

contactez :

Daniel Boisson

Tél. : 04 67 07 69 68

Fax : 04 67 07 69 39

dboisson@indelible.com

ou connectez-vous sur

www.lindependant-legales.com

L'INDEPENDANT - Annonces légales

Partenaires du réseau

francmarchés.com

TOUS LES JOURS  
 NOS ANNONCES  
 LÉGALES  
 ET OFFICIELLES

- Appels d'offres
- Appels de candidature
- Avis d'adjudication
- Annonces légales
- Marchés négociés
- Encheres mobilières
- Encheres immobilières





Liberté, Égalité, Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUDE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
RAPPEL**

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2013260-0005 en date du 16 septembre 2013, une enquête publique concernant le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation sur la commune de Carcassonne, se déroulera du 14 octobre 2013 jusqu'au 15 novembre 2013 inclus, pour une durée de 33 jours.

A cet effet, M. Jean-Claude Filandro, ingénieur des T.P.E. retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Georges Martzel, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par M. le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Un dossier sera soumis à l'examen du public à la mairie de Carcassonne afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux heures et jours d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, le vendredi, de 8 heures à 12 h 30 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, pendant toute la durée et avant la date de clôture de l'enquête. L'enquête publique s'achèvera le 15 novembre 2013.

Les documents seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/>

Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du service prévention des risques qui les transmettra au commissaire-enquêteur : [ddm-sprir@aude.gouv.fr](mailto:ddm-sprir@aude.gouv.fr)

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est responsable du projet et, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Carcassonne, le mercredi 16 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30
- mairie de Carcassonne, le mercredi 30 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30
- mairie de Carcassonne, le mercredi 6 novembre, de 9 heures à 12 heures
- mairie de Carcassonne, le vendredi 15 novembre, de 9 heures à 12 heures

Copies du rapport du commissaire-enquêteur et des conclusions motivées qu'il émettra à l'issue de l'enquête seront déposées à la mairie de Carcassonne et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de la procédure d'enquête, le plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté du préfet de l'Aude.

E-mail : [mairie.carcassonne@wanadoo.fr](mailto:mairie.carcassonne@wanadoo.fr)

**- OBJET DE LA CONSULTATION :** appel à candidatures pour la sélection d'un professionnel en charge de l'exploitation et du développement d'un centre de loisirs 3 étoiles, dit de Castel-Fizel sur la commune de Caudès-de-Fanouillèdes.

**- CADRE DE LA CONSULTATION :** articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du CGCT.

**- OBJET ET CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET ENVISAGÉ :** l'appel à projets a pour objet de trouver un professionnel en charge de la gestion, de l'exploitation et du développement quantitatif et qualitatif du centre de loisirs dit de Castel-Fizel, dans le cadre d'une délégation de service public.

L'hébergement de plein air, à réaménager, à qualifier en 3 étoiles, se composera d'emplacements nus et/ou équipés et localités (HLL). Le nombre et la répartition de ces emplacements sur le site devront être proposés par les candidats dans les conditions fixées au projet de contrat de DSP.

Les candidats pourront également proposer de prendre en charge dans le cadre d'un contrat complété à cet effet, l'aménagement de l'ancienne maison de maître dit de La Pinouse en hôtel-restaurant 3 étoiles. Une esquisse d'un tel projet pourra être fournie aux candidats intéressés.

Le montage juridique et financier concernant l'aménagement et l'exploitation de ce centre de loisirs sera arrêté d'un commun accord avec le futur exploitant dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. La durée du contrat ne pourra être inférieure à 7 ans et ne dépasser 25 ans.

Un dossier de présentation du site, des équipements existants et des attentes du maître d'ouvrage sera transmis sur simple demande écrite, téléphonique ou par mail aux personnes intéressées.

**- RENSEIGNEMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE :** les candidats feront acte de candidature en adressant un dossier ainsi composé :

- une lettre de candidature, datée et signée, permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse du siège, forme juridique) ;
- une description détaillée de son entreprise, actionnaires, moyens financiers (chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la délégation, réalisés au cours des 3 derniers exercices), moyens en personnel, effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
- toute information permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles (exemple : références du candidat en matière d'exploitation et de gestion d'hébergement de plein air de taille comparable à celles du projet ou toute autre référence pertinente) ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire visés dans le Code du travail ;
- une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat :

- n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du Code de commerce ou de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, ou de toute autre procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- n'est pas en redressement judiciaire ou sous l'effet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou que celle-ci a été habilitée à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du contrat (joindre une copie du jugement) ;

**- CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :** sur la base du dossier de candidature remis, les candidats seront sélectionnés au regard de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à fournir le service public attendu ainsi que de la capacité à développer le centre de loisirs quantitativement et qualitativement ;

Les candidats admis à présenter une offre seront destinataires d'un dossier de consultation complet.

**- CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :** les offres des candidats admis à présenter une offre seront appréciées au regard des critères suivants : la qualité du projet et du service proposé, l'adéquation des moyens proposés aux objectifs du service, l'expertise dans le domaine et les qualifications de l'équipe ainsi que l'adéquation du montage juridique et financier proposé aux objectifs de la commune.

**- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :** les candidats transmettront leur candidature sous double enveloppe. L'enveloppe intérieure regroupera les pièces de la candidature demandées ci-dessus et portera les mentions suivantes : « Candidature pour l'appel à projets portant sur l'exploitation et le développement du centre de loisirs de Castel-Fizel ». « Ne pas ouvrir avant la séance ».

L'enveloppe extérieure, sera transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

Elles pourront également être déposées contre récépissé au secrétariat de la commune - Hôtel de ville - Place de la Mairie 66220 Caudès-de-Fanouillèdes - Horaires d'ouverture : 9 heures - 12 heures, du lundi au vendredi.

**- DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :** les candidatures devront être remises avant le vendredi 29 novembre 2013, à 12 heures.

**VOTRE PETITE ANNONCE SUR jolic**

Publication 2 jours et dans le supplément du samedi

Rédiger votre petite annonce

En choisissant la formule, vous choisissez le nombre de jours de publication et le nombre d'éditions.

Choisissez votre formule et votre édition

(Média : T.C. - 5 lignes - Internet inclus)

- Rubriques Bonnes Affaires :**
- PA sans photo
  - Editions
  - Toutes éditions
  - Aude
  - P-O
  - Gard-Lozère
  - Aveyron
  - Hérault
- Formule trio \* simple**
  - 10 € (une édition)
  - 18 € (deux éditions)
  - 30 € (toutes éditions)
  - Formule trio \* 2 semaines**
  - 18 € (une édition)
  - 28 € (deux éditions)
  - 45 € (toutes éditions)

# LES ANNONCES

TA03A  
L'INDÉPENDANT  
JEUDI 17  
OCTOBRE 2013

## BONNES AFFAIRES

Ancien chef de chantier cherche TRAVAUX MAÇONNERIE (Carré, lège, Placo, rénovation, murs en pierre sèche) spécialiste talus extérieurs, petites chantiers, intérieur. 06 14 54 44 94

## Services

BOUVE INSTITUT ALTEA VA-3 offre une séance totale dans la raffia, avec bain, massage, sauna à l'herbe, coupe, ... 05 39 24 (0494793592)

## Services

INSAEUR : Artisan 20 ans d'expérience propose ses services, pots, livraisons, devis gratuits. 04 68 43 33 23 (410289705)

Dame 8 ans d'expérience personnelle, diplômée, expérimentée, propose cours adultes et soutien scolaire tous niveaux. Réservés rapides. CESU acceptés. 06 87 94 59 69

## D'OFFRES

## COMMUNE DE CAUDIES-DE-FENOUILLEDES

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**  
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR 3 ÉTOILES A CAUDIES-DE-FENOUILLEDES

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ : commune de Caudies-de-Fenouillèdes, Hôtel de ville - Place de la Marine, 66220 Caudies-de-Fenouillèdes - Tél. 04 68 59 92 25. mail : mairie.caudies@wanadoo.fr

**OBJET DE LA CONSULTATION** : appel à candidatures pour la gestion d'un professionnel en charge de l'exploitation et du développement d'un centre de loisirs 3 étoiles, dit de Castel-Fitzel sur la commune de Caudies-de-Fenouillèdes.

**CADRE DE LA CONSULTATION** : articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code de la commande publique

## MAIRIE DE LIMOUX INFÉRIEURS A 90 000 €

### CENTRE HOSPITALIER DE LIMOUX

### APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le centre hospitalier de Limoux lance une consultation pour les transports sanitaires. Vous pouvez retirer le dossier au centre hospitalier, 17, rue Madeleine-Briès, 11300 Limoux.

- Date limite de réception des offres : 18 novembre 2013.

### COMMUNE DE SALLES-D'AUDE

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux de maintenance des installations de l'éclairage public.

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Salles-d'Aude, place de la Mairie, 11110 Salles-d'Aude - Tél. 04 68 33 61 73.  
2. Objet du marché : travaux de maintenance des installations de l'éclairage public.

3. Lieu d'exécution : 11110 Salles-d'Aude.  
4. Procédure : procédure adaptée passée en application de l'article 28 du CMP sous forme d'un marché à bons de commande (Art. 77 du CMP).  
5. Durée du marché : 36 mois, à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle du début des prestations : 1er janvier 2014.  
6. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants (par ordre de priorité décroissante) :

1. Prix.
  2. Valeur technique.
  3. Délais d'intervention.
  4. Contribution au développement durable.
  7. Conditions de délai :
  8. Autres renseignements :
- Adresse pour renseignements d'ordres administratif et technique : Bureau d'études Audetel, parc Marassan III, 56, route de Lunès, 11100 Narbonne - Tél. 04 68 32 94 33.
- Adresse pour le retrait des dossiers : audelei@wanadoo.fr
9. - Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 octobre 2013.



Liberté, Égalité, Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LAUDE

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RAPPEL

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2013260-0005 en date du 16 septembre 2013, une enquête publique concernant le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation sur la commune de Carcassonne, se déroulera du 14 octobre 2013 jusqu'au 15 novembre 2013 inclus pour une durée de 33 jours.

A cet effet, M. Jean-Claude Flandre, ingénieur des TPE, retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Georges Marzai, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par Mme le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Un dossier sera soumis à l'examen du public à la mairie de Carcassonne afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux heures et jours d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, le vendredi, de 8 heures à 12 h 30 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, pendant toute la durée et avant la date de clôture de l'enquête. L'enquête publique s'achèvera le 15 novembre 2013.

Les documents seront également consultables, durant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/>

Les remarques pourront être envoyées sur la boîte aux lettres du service prévention des risques qui les transmettra au commissaire-enquêteur : [cdm-sprys@aude.gouv.fr](mailto:cdm-sprys@aude.gouv.fr)

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est responsable du projet et, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Carcassonne, le mercredi 16 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mairie de Carcassonne, le mercredi 30 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mairie de Carcassonne, le mercredi 6 novembre, de 9 heures à 12 heures ;
- mairie de Carcassonne, le vendredi 15 novembre, de 9 heures à 12 heures.

Copies du rapport du commissaire-enquêteur et des conclusions motivées qu'il établira à l'issue de l'enquête seront déposées à la mairie de Carcassonne et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de la procédure d'enquête, le plan de prévention des risques d'inondation sur la commune de Carcassonne, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté du préfet de l'Aude.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. AG Création en liquidation  
Capital social : 100 €  
Siège social : 9, Impasse Barres, 11000 Carcassonne  
RCS : Carcassonne  
751 588 351

Aux termes du procès-verbal en date du vendredi 4 octobre 2013, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation, dont quitus à la liquidatrice, de sa gestion, l'a déchargée de son mandat.
- prononcé la clôture de liquidation définitive de la société à compter du vendredi 4 octobre 2013.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Carcassonne.

La liquidatrice :  
Mlle Audrey Garcia demeurant, La Tarenque, 12350 Lantunols.

**www.IndependantLegales.com**  
Abonnement gratuit, sans engagement, 100% sécurisé.  
Des professionnels à votre service.  
Votre partenaire pour la gestion de l'actuel public.

**Daniel Boisson**  
Tél. 04 67 07 69 68  
Fax : 04 67 07 69 39  
[dboisson@midilbre.com](mailto:dboisson@midilbre.com)

**L'INDÉPENDANT** *Annuaire Legales*

**Service SPÉCIALISÉ**

**Annonces légales et ventes aux enchères**



# AVIS

# D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2013260-0005 en date du 16 septembre 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de

**Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRI) sur le territoire de la commune de Carcassonne,**

**pour une durée de 33 jours :**

**du 14 octobre 2013 au 15 novembre 2013 inclus,**

A l'issue de cette procédure d'enquête publique, le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels, éventuellement modifié, pourra être approuvé par le Préfet de l'Aude.

Monsieur Jean-Claude HILANDE, ingénieur des TPE, retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Georges MARTIZEL, retraite de la fonction publique territoriale est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public (orales et/ou écrites) en mairie, lors des permanences suivantes :

Lieu	Date	Horaires
Mairie de Carcassonne	Le mercredi 16 octobre	De 14h30 à 17h30
Mairie de Carcassonne	Le mercredi 30 octobre	De 14h30 à 17h30
Mairie de Carcassonne	Le mercredi 6 novembre	De 9h à 12h
Mairie de Carcassonne	Le vendredi 15 novembre	De 9h à 12h

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie de Carcassonne et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il pourra y être consulté, aux heures et jours d'ouverture de la mairie soit du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h à 12h30. L'enquête publique s'achèvera le vendredi 15 novembre 2013.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre d'enquête mis à sa disposition en mairie. Les observations pourront également être adressées par correspondance en mairie de Carcassonne, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Des informations pourront être demandées à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude - 105 boulevard Barbes - CS 40001 - 11838 CARCASSONNE. Les documents et informations relatives à ce dossier sont également disponibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/actualites-r482.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDTM, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions établis à l'issue de l'enquête pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Carcassonne, à la DDTM de l'Aude ainsi que sur le site des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr>

Le présent projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément au décret n° 2013-4 du 2 janvier 2013- art2.

DEPARTEMENT DE L'AUDE

-----  
COMMUNE DE CARCASSONNE  
-----

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES  
D'INONDATION**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 14 octobre 2013 au 15 novembre inclus**

\*

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Député Maire de la commune de Carcassonne, certifie que l'avis informant le public de l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques inondation sur la commune de Carcassonne a été affiché à partir du *27 septembre 2013*

et pendant toute la durée de l'enquête dans la commune de Carcassonne

et que notamment il a été affiché à la porte de la mairie et à *l'intérieur de la mairie*

Fait à *Carcassonne*, le *15 novembre 2013*.

Le député-maire,

(cachet de

